

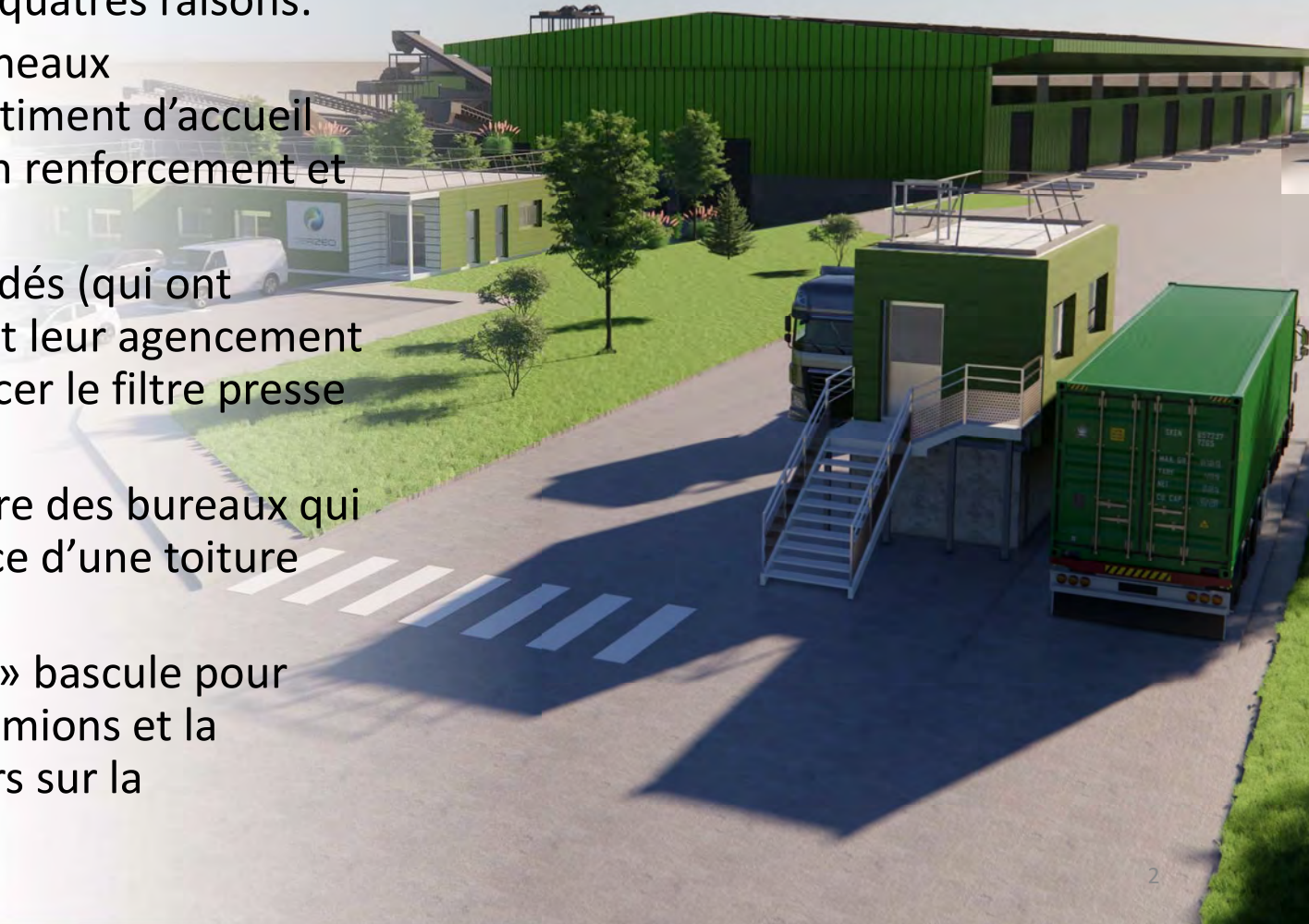


CSS TERZEO N°5

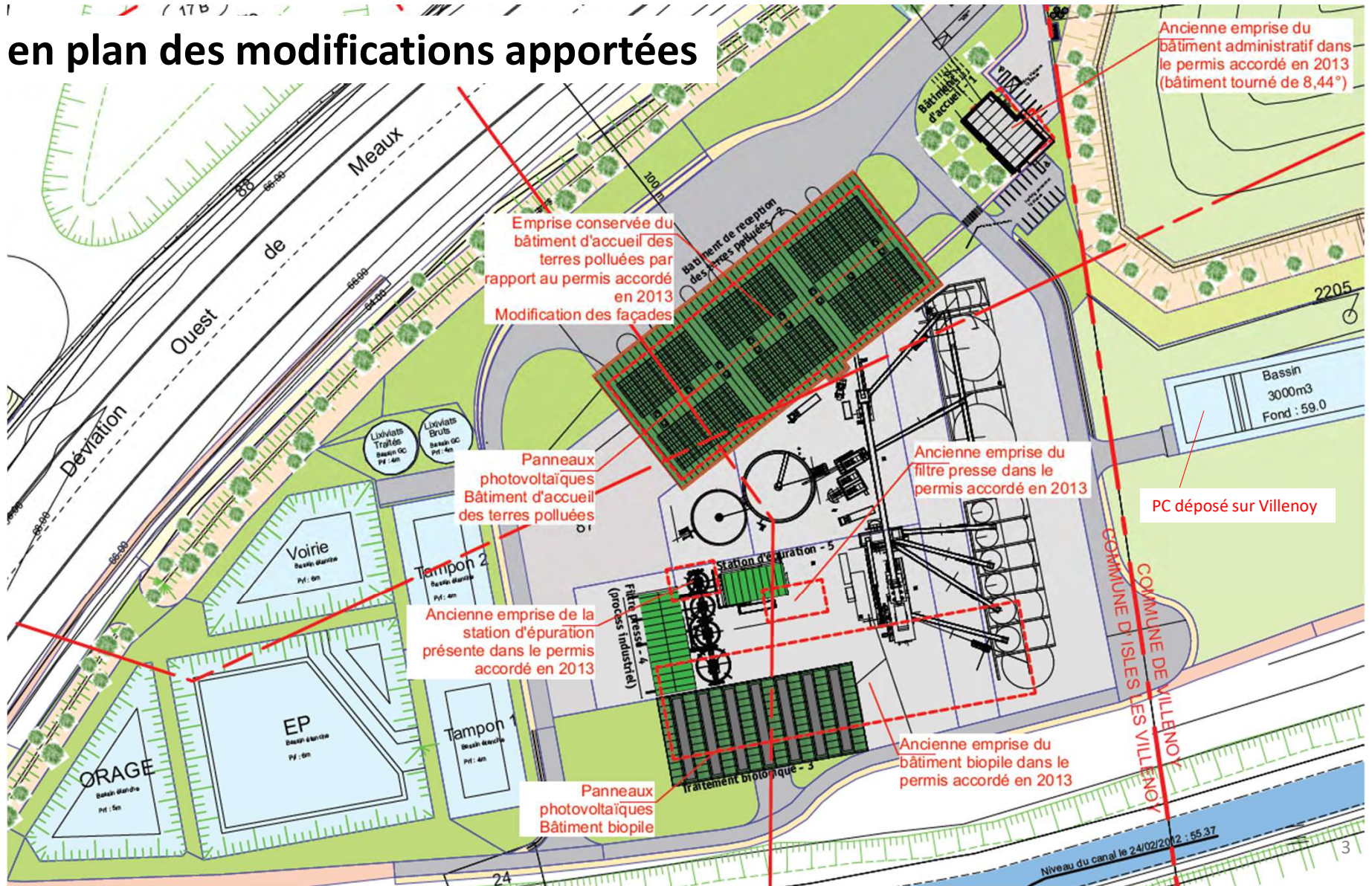
Du 9 novembre 2023

Dépôt d'un PC modificatif

- Ce dépôt été nécessaire pour quatres raisons:
 1. La mise en place de panneaux photovoltaïques sur le bâtiment d'accueil des terres nécessitant un renforcement et réhausse du bâti
 2. L'optimisation des procédés (qui ont évolués depuis 10 ans) et leur agencement qui a nécessité de déplacer le filtre presse et la STEP
 3. La construction modulaire des bureaux qui nécessite la mise en place d'une toiture plate
 4. L'ajout d'un « bungalow » bascule pour sécuriser l'arrivée des camions et la circulation des chauffeurs sur la plateforme.



Vue en plan des modifications apportées



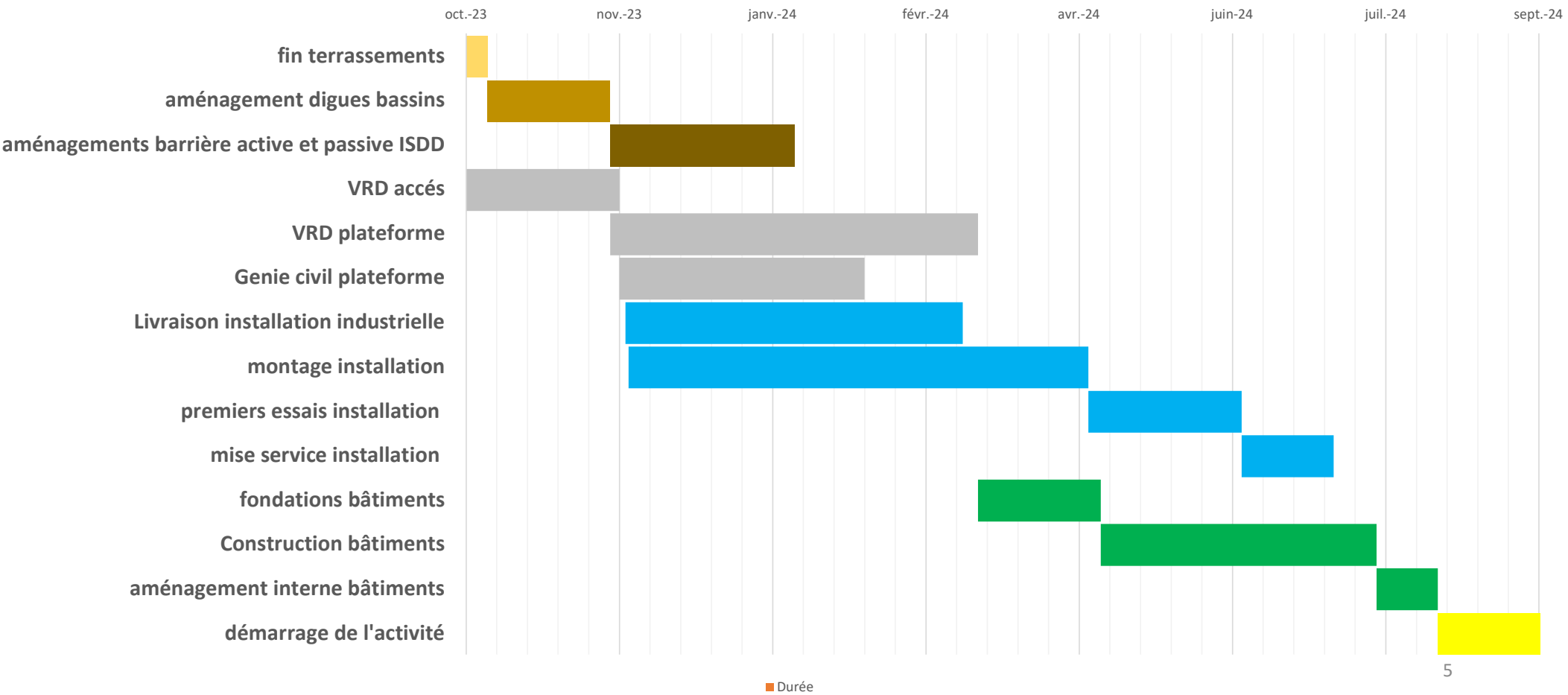
Planning des travaux

- Travaux réalisés :
 - Terrassements
 - Amorce du fond de forme de l'ISDD
 - Plateforme + digues bassins techniques
 - Mesures compensatoires
- Travaux en cours
 - Voiries internes et d'accès
 - Réseaux eaux pluviales et process
 - Etanchéité des bassins techniques
- Travaux à venir
 - Gros œuvre : massifs béton et dallages
 - Construction de l'installation industrielle
 - Construction des bureaux
 - Construction du bâtiment d'accueil des terres



Planning des travaux

Planning Travaux Terzeo



Accès au site

Urgence de la situation:

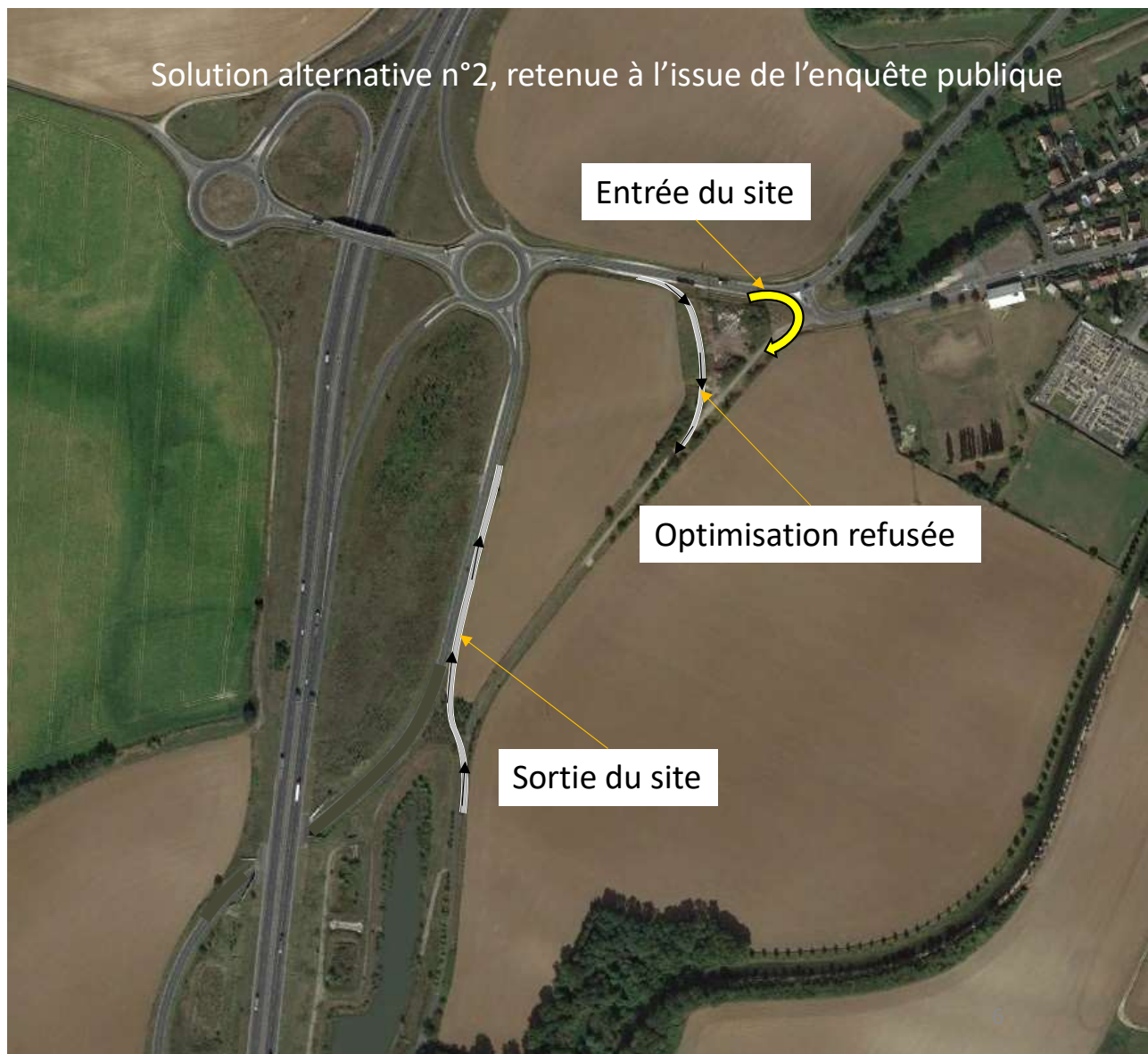
- L'aménagement de la zone sud est terminé depuis 1 an avec la nécessité désormais de donner aux espèces de la quiétude par réduction du trafic PL sur l'entrée côté Isles les Villenoy
- Ouvrir les accès carrossables pour livraison du matériel industriel.

• Réalisation de la sortie

- Aménagée au niveau d'un foncier appartenant à la DIRIF
- Les travaux se sont terminés fin octobre

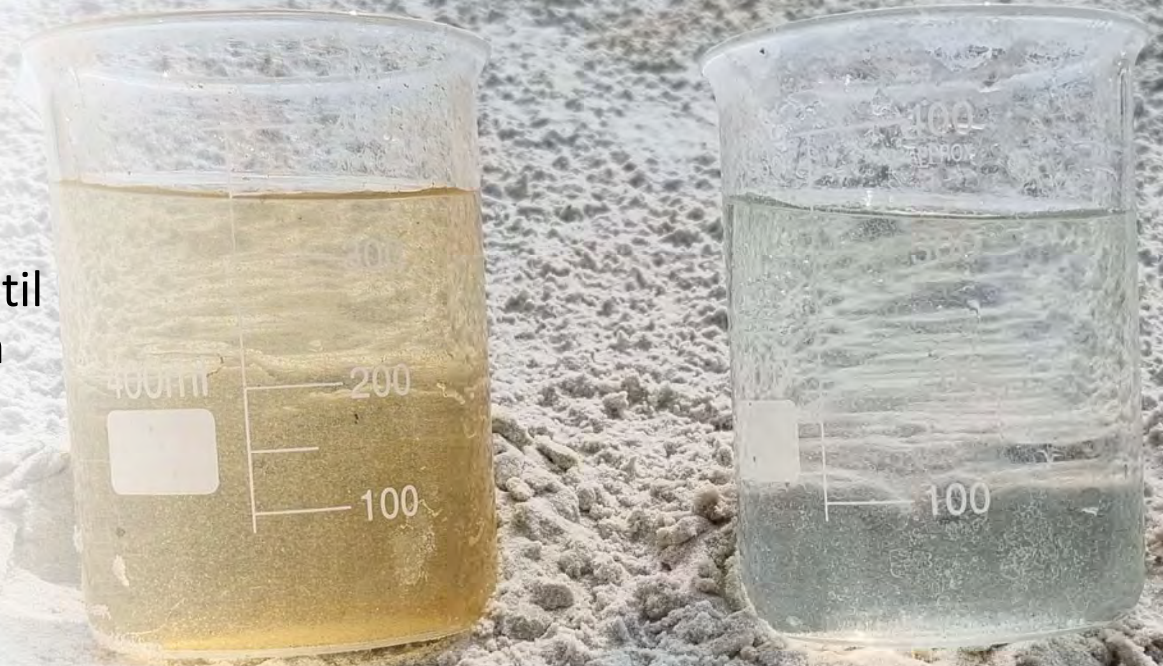
• Réalisation de l'entrée

- Aménagée au niveau du calvaire sur l'accès existant
- Optimisation refusée par le CM de Villenoy



Sarcophage de terres polluées

- Rappel des travaux effectués :
 - Forage des puits janvier 2022
 - Bâchage depuis février 2022
 - Mise en fonctionnement de l'outil de pompage et traitement : Juin 2022
- PV de réception de la phase 1 par la maîtrise d'œuvre
 - Septembre 2023
- Ouverture sur le démarrage de la phase 2 de la dépollution

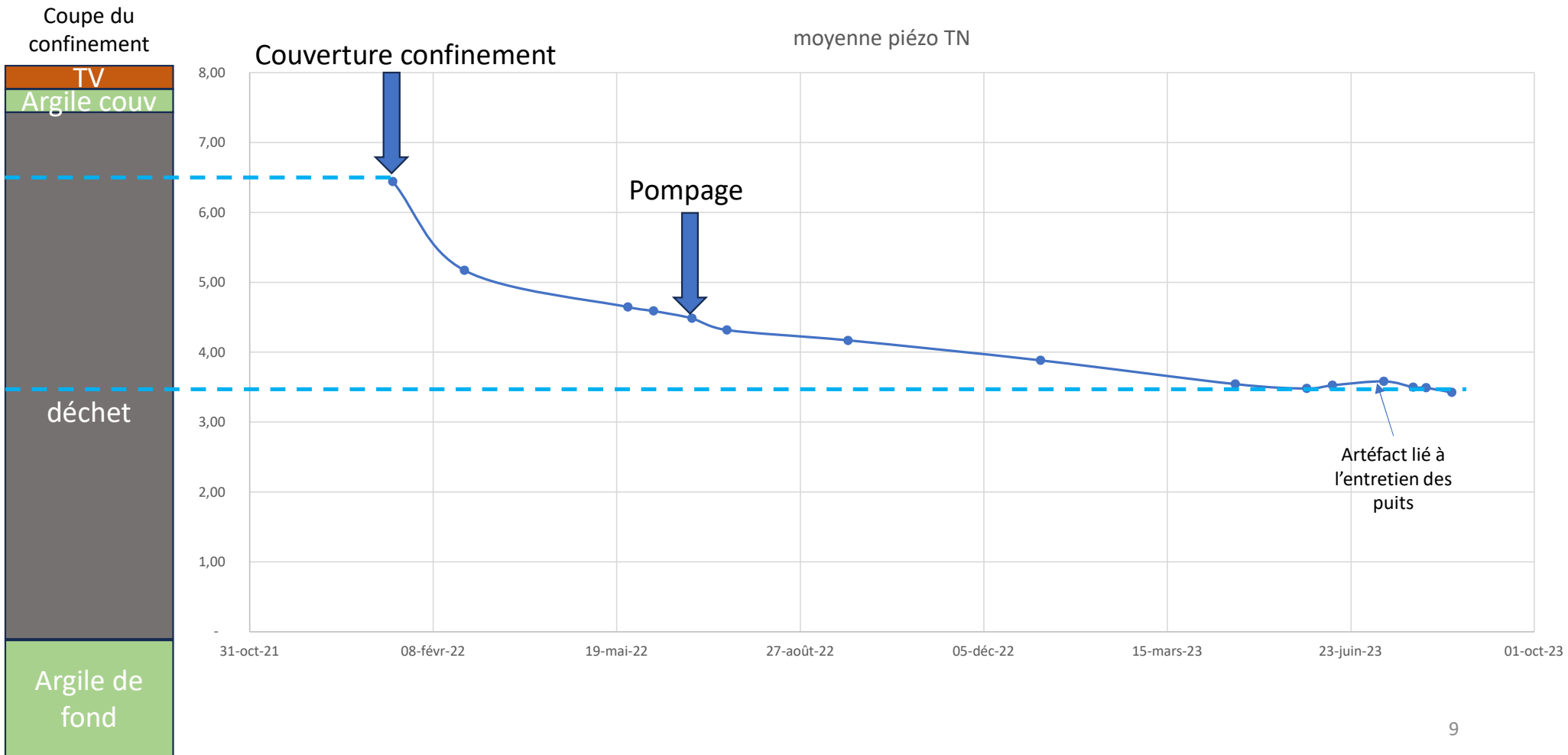


Phase 2 de la dépollution du sarcophage

- Rappel des étapes de la phase 2
 1. Plan de maillage et qualification des remblais
Permettra de qualifier les terres par lot
 2. Dépose de la membrane du confinement
 3. Terrassement par maillage
 4. Evacuation des lots pollués en filière
 5. Traitement des eaux résiduaires
- Calendrier
 - Demande officielle de démarrage de la phase 2 auprès du propriétaire et de Téréos en cours.
 - En cas d'accord :
 - La première étape peut prendre 2 à 3 mois
 - L'ensemble de la phase 2 : 12 à 18 mois



Sarcophage : situation piézométrique





Mesures compensatoires

- On observe :
 - un déplacement des espèces du bassin 6/7 vers les espaces de compensation
 - La végétalisation des pourtours et des îlots du lac :
qui a l'avantage d'attirer de nouvelles espèces
qui présente le risque d'eutrophiser le lac
- Il y a donc une gestion des ligneux et des invasifs qui est mis en place
- Les principales actions consistent désormais à l'entretien des espaces créés :
 - Par des tontes
 - L'arrachage des invasifs
 - Le suivi et comptage régulier des espèces

Suivi des mesures compensatoires

- Inventaires
 - Mai : 63 espèces
 - Septembre : 42 espèces dont 26 protégées
- Reproduction d'espèces remarquables :
 - 4 couples de grèbes à cou noir
 - Couvée de Milan noir avec 3 jeunes
 - Œdicnème Criard avec 2 jeunes
- Observations remarquables
 - 250 Vanneaux huppés au mois de septembre
 - Héron garde-bœuf
 - Chevalier aboyeur et Chevalier guignette
- Nouvelle observation
 - Bouvreuil pivoine
- Enjeux :
 - Maitrise des invasives
 - Eutrophisation du lac

Exemple d'un extrait du comptage du mois de mai
Longues raies:

- 2 Alouettes des champs
- Milan noir
- Pipit Farlouse (1 couple)
- Tarier pâtre (1 couple)
- Grive Musicienne (2)
- Troglodyte Mignon

Dans le bois :

- Pics verts (2 couples)
- Pic épeiche (1 mâle)
- Pouillot véloce
- Accenteur Mouchet
- Mésange charbonnière (25)
- Mésanges bleues (7)
- Chardonnerets élégants (9)
- Linottes Mélodieuses (10)
- Merle (4)
- Buse variable

Sur le plan d'eau :

- Foulques Macroules (25)
- Grèbes Castagneux (4)
- Mouettes rieuses (17)
- Canards Souchets (7 mâles + 1 femelle)
- Fuligules Morillons (3 couples)
- Fuligules Milouins (2 couples + 6 immatures)
- Canards Colverts (4 couples)
- Chevalier cul blanc
- Sarcelles d'hiver (2 mâles + 1 femelle)
- Nette Rousse (1 couple + 1 immature)
- Cygnes tuberculés (un couple)
- Bernache du canada (1 couple)
- Petit Gravelot (1 couple)
- Tadorne de Belon (1 individu)
- Bergeronnette Grise (5)





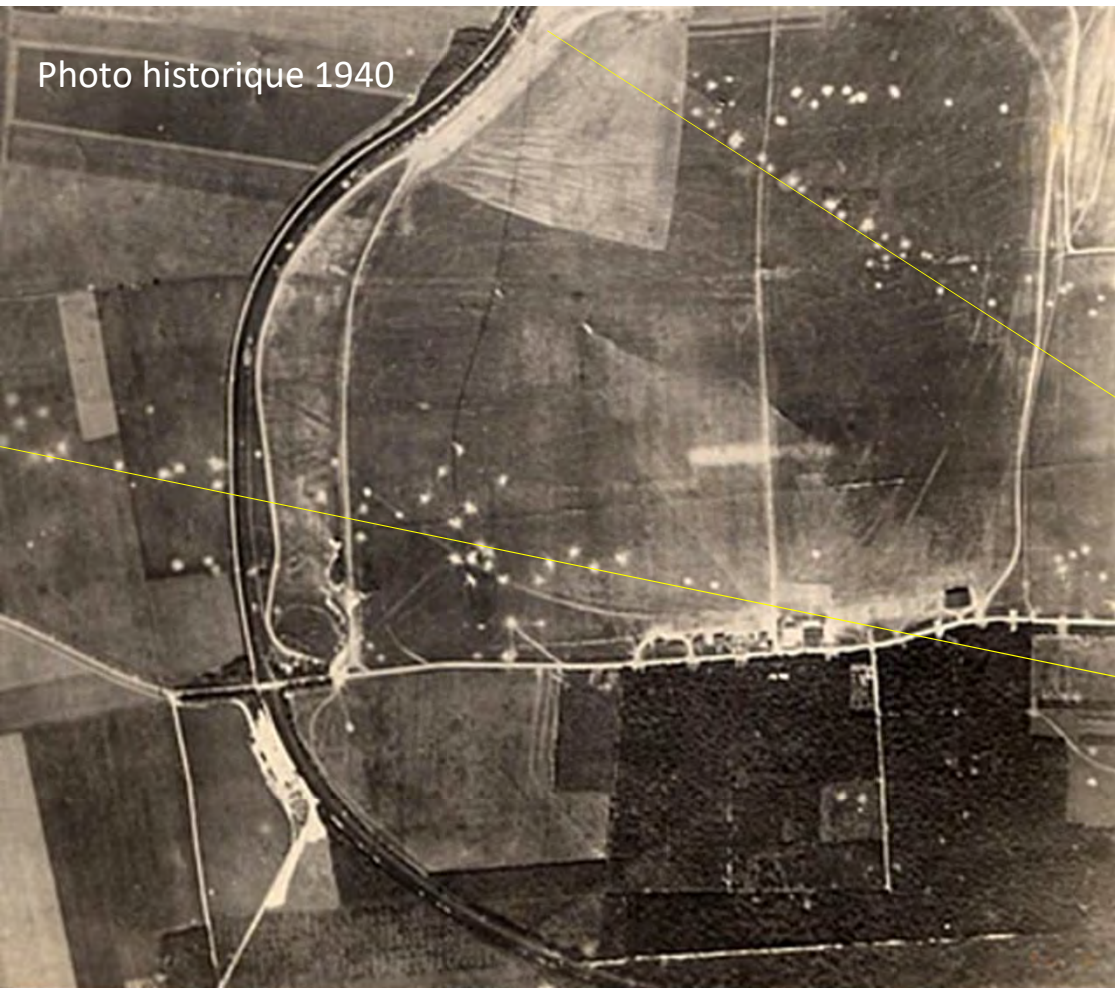
Fait marquant

Découverte d'un engin explosif allemand de la seconde guerre mondiale

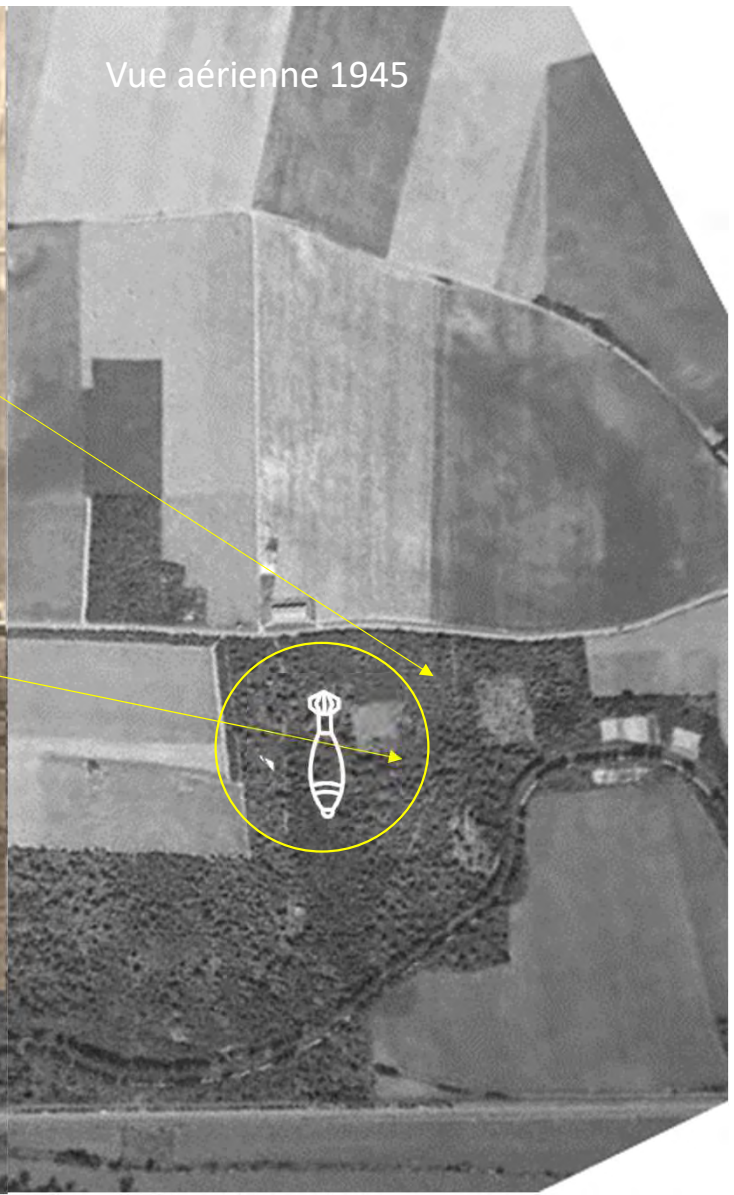
Le bombardage de l'aérodrome a eu lieu le 18 mai 1940

La bombe a été découverte le 9 juin 2023 dans une digue en sable entre 2 bassins

Photo historique 1940



Vue aérienne 1945



Questions diverses



Direction de la voirie et des déplacements
Service des Canaux

**AUTORISATION D'OCCUPATION TEMPORAIRE
DU DOMAINE PUBLIC FLUVIAL DE LA VILLE DE PARIS**
Prise d'eau pour remblais techniques

Canal de l'Ourcq à Petit Gabarit, en rive droite, PK 43,500
Parcelle cadastrée section ZB n°83
sur la commune d'Isles-lès-Villenoy (Seine-et-Marne)

Bénéficiaire : **Société TERZEO**

Réf. GD/OPG/23.14

Réf. comptable : 815

La consommation prévue est de l'ordre de 35 000 m³ maximum, avec un débit de l'ordre de 150 m³/heure et 10h/jour. Le bénéficiaire devra communiquer le relevé du compteur à la Ville de Paris.

Le terrain occupé faisant partie du domaine public, la présente autorisation ne confère pas la propriété commerciale. Le bénéficiaire ne pourra, en aucun cas, se prévaloir des textes régissant la propriété commerciale et toute contestation qui pourrait survenir au sujet de l'application du présent engagement, serait déférée au Tribunal Administratif de Melun.

ARTICLE 2 - CARACTÈRE PERSONNEL DE L'AUTORISATION

L'autorisation accordée est personnelle. Le bénéficiaire s'engage à ses frais, risques et périls, à observer les prescriptions de la présente autorisation. Il ne pourra céder les droits en résultant sans l'accord exprès et préalable de la Ville de Paris.

ARTICLE 3 - DURÉE DE L'AUTORISATION

La présente autorisation est valable à compter du 15 juin 2023 au 31 décembre 2023 inclus soit 200 jours.

Prélèvements d'eau dans le canal de l'Ourcq

Mois	volume
Juin	1700 m ³
Juillet	400 m ³
Aout	640 m ³
Septembre	160 m ³
Octobre	
TOTAL	2900 m ³

Lancement du forage des nouveaux piézomètres

- Commande passée le 4 juillet
- Intervention prévue à partir du 15 novembre
- Forage de
 - PZ1
 - PZ5
 - PZ6
 - PZ7
 - PZ8

